

Après plusieurs semaines de retard dues au vote de la motion de censure à l'Assemblée nationale le 4 décembre dernier, la France dispose enfin d'un budget ! Depuis novembre, la commission des finances, puis l'ensemble des sénateurs, ont travaillé collectivement pour aboutir à cette adoption et garantir la stabilité budgétaire du pays. Si une loi spéciale, dont les contours étaient encore flous il y a peu, a permis d'assurer la continuité de l'État, il était urgent d'adopter un projet de loi de finances pour 2025, et ce, malgré ses imperfections. Cette période a trop coûté à la France !

Ce budget doit aussi permettre un changement de culture : un bon budget n'est pas un budget qui augmente ! La France doit retrouver le chemin de l'équilibre budgétaire et restaurer la confiance de ses partenaires.

Dans ce huitième numéro de ma lettre parlementaire, j'ai souhaité dresser les impacts de cette loi de finances pour vos communes, à l'approche de la préparation et du vote de vos budgets. Nous savons qu'ils sont liés par de nombreux critères relevant du budget de l'Etat.

Je reste, comme toujours, à votre écoute et à votre disposition.

Toujours avec vous, la Vienne à cœur !

Bruno Belin



■ QUID DES COLLECTIVITÉS ?

Ni la motion de censure ni le changement de gouvernement n'ont modifié la situation financière de notre pays, ni l'urgence budgétaire à laquelle nous faisons face. Des économies substantielles restent nécessaires, mais elles doivent être socialement et territorialement justes. Il est donc confirmé que la contribution des collectivités territoriales à l'effort reste d'actualité, mais à un niveau révisé.

Cette question dépasse largement le seul cadre des collectivités, d'autant plus qu'elles connaissent entre elles de fortes disparités.

Grâce à l'action du Sénat,
la contribution des collectivités à la
réduction du déficit a été réduite de

5 à 2,2
milliards d'euros.

■ DILICO

Afin de préserver les intérêts des collectivités tout en améliorant le solde public, **il a été décidé la suppression du fonds de réserve, qui prélevait 3 milliards d'euros sur les collectivités. Celui-ci a été remplacé par un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), limité à 1 milliard d'euros.** Contrairement à une confiscation des recettes, ce mécanisme repose sur une mise en réserve de l'épargne.

Le DILICO prend en compte la capacité contributive des collectivités en s'appuyant sur un indice synthétique moyen intégrant le potentiel financier et le revenu par habitant. Environ 2 000 collectivités territoriales seront concernées, à des niveaux variables, par cette « épargne forcée » conçue pour assurer une répartition plus juste, fondée sur le triptyque richesses/charges/fragilités. **Son impact sur les collectivités poitevines restera très marginal.**

■ D_{GF}

Nous avons voté **une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**. C'est une excellente nouvelle dans le contexte budgétaire actuel, d'autant que son affectation ne sera pas aveugle et identique pour tous. Elle sera en effet ciblée sur la péréquation, **en faveur des collectivités qui en ont le plus besoin, et en particulier en faveur de la ruralité**.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmentera ainsi à elle seule de 150 M€, comme en 2024, avec des moyens nouveaux dédiés et non par prélèvement sur la dotation forfaitaire de la DGF pour la moitié de ce montant.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) augmentera, quant à elle, de 140M€.

■ FISCALITÉ GLOBALE

Ce volet ne comprend en fait que peu de mesures nouvelles. Je citerai seulement les quelques points majeurs qui suivent.

- **Indexation sur l'inflation de la revalorisation des bases** (soit sans doute environ +1,7% en 2025) ;
- **Assouplissement des règles de lien applicables aux taux des impôts directs locaux** par le renforcement du dispositif d'assouplissement des règles de liens entre les taux de THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et de TFPB (Taxe sur le foncier des propriétés bâties). Il n'a pas pu aller au-delà de ce que nous avons adopté en 2024 et nous aurons donc à y revenir ;
- **Accroissement possible pour 3 ans du taux de DMTO** des Départements qui pourront le porter de 4,5 à 5% s'ils le souhaitent, avec une exemption de cette hausse pour les primo-accédants.

■ AMÉNITÉS RURALES

Le PLF 2024 avait introduit une réforme globale de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales soit l'ensemble des atouts et services offerts par les espaces ruraux, qui contribuent à la qualité de vie et à l'attractivité de ces territoires. **Son montant avait ainsi été porté à 100 millions d'euros, contre 41,6 millions d'euros en loi de finances 2023.**

Cette dotation bénéficie aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

En 2025, le Sénat a défendu **la poursuite et l'amplification de cette orientation, en votant en faveur d'une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros.**

■ DOTATIONS D'INVESTISSEMENT DU BLOC COMMUNAL

DETR

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) reste stable, alors qu'elle fût un temps, du fait de la censure et du décalage de l'adoption du PLF 2025, menacée d'un écrêtement de 20%. Sur insistance du Sénat, nous avons pu sauvegarder l'enveloppe initiale, au même niveau qu'en 2024.

Par ailleurs, **les dossiers sollicitant une subvention de plus de 50 000 € et non 100 000 € seront désormais soumis à la commission des élus.**

DSIL

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sera elle minorée de 150M€, l'équivalent de la hausse de la DGF en 2025, du fait du décalage de l'adoption du PLF, sans que cela génère à priori des difficultés majeures.

En effet, les projets soutenus par la DSIL sont généralement des investissements structurants qui sont moins nombreux en dernière année de mandat. Il s'agit du seul rabot concédé par les Sénateurs lors de la Commission Mixte Paritaire (CMP) touchant aux collectivités territoriales.

Fonds vert

Le Fonds Vert a été porté à 1,15 milliards d'euros dans le PLF 2025. Cette décision renforce la nécessité d'une programmation conjointe, coordonnée, partagée et transparente de l'ensemble des fonds d'Etat soutenant l'investissement local à l'échelle départementale, tout en gardant la spécificité de la DETR.



L'ENS Scévollès pourrait prochainement devenir une aire protégée. Photo prise lors de la présentation des travaux aménagés à la forêt de Scévollès - 30 mai 2024

FCTVA

Le Gouvernement avait en effet pour projet initial de réduire de 800 millions d'euros les crédits du FCTVA en reconsidérant son taux, sa portée et en introduisant en quelque sorte une rétroactivité, puisque les conditions nouvelles auraient impacté les investissements réalisés en 2023 et en 2024, selon le régime de FCTVA en vigueur dans les collectivités (références N-2 et/ou N-1).

Le Sénat s'y est opposé et a obtenu le retrait intégral de cette mesure. **En conséquence, les conditions d'éligibilité et d'intervention du FCTVA demeurent inchangées en 2025.**



Le thème du congrès des maires 2025, « Les communes... heureusement », illustre parfaitement le rôle essentiel des communes dans la vie quotidienne des citoyens.

Soucieux de préserver leur capacité d'action, le Sénat a veillé à maintenir au maximum leur autonomie fiscale, afin qu'elles puissent continuer à faire vivre et dynamiser nos territoires.

MESURES DIVERSES

Je veux ici rappeler quelques dispositions figurant dans le PLF 2025 qui impactent les collectivités à divers titres :

- **Prolongation en 2025 de la neutralisation à hauteur de 80% des modifications apportées en loi de finances pour 2022 à l'effort fiscal des communes** (évite des pertes pour nos communes).
- **Hausse des crédits du fonds Barnier et du fonds chaleur**, ainsi que le renforcement des financements dédiés à la prévention des risques pour les collectivités.
- **Sauvetage du FACE en faveur de l'électrification rurale** qui est réformé, consolidé et pérennisé à hauteur de plus de 477M€.
- **Hausse des crédits du Pacte en faveur de la haie.**
- **Moyens renforcés en faveur du bloc communal qui porte les Maisons France Services (MFS).**

FONDS «CIVAUX»

La suppression de la taxe professionnelle en 2011 a conduit à la création du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Financé par l'État, il garantit à chaque département une dotation équivalente aux versements effectués en 2009 aux structures locales défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.

BUDGET «SÉCURITÉS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux forces de sécurité pour leur engagement au cours de cette année 2024. Leur mobilisation sans faille a été un élément clé du succès des Jeux Olympiques, garantissant une sécurité optimale tout au long de l'événement. Cet effort a toutefois eu un coût : 1,4 milliard d'euros, pesant lourdement sur le budget 2024.

Au-delà des JO, nos forces de sécurité ont également été fortement sollicitées face aux crises en outremer, en Martinique, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie, mobilisant plus de 150 millions d'euros. À enveloppe budgétaire constante, la fin d'année a été particulièrement tendue notamment sur des impayés de loyers pour les gendarmeries. Ceux-ci ont, cependant, pu être régularisés grâce au projet de loi de fin de gestion 2024, voté en urgence avant la motion de censure.

Face à ces défis, **les crédits alloués à la mission « Sécurités » pour 2025 augmenteront de 24 milliards d'euros.** Si la police bénéficie de nouveaux recrutements, la gendarmerie reste moins bien dotée en effectifs, mais voit ses moyens matériels renforcés, notamment, à la suite des conclusions de mon rapport de juillet dernier sur l'immobilier de la gendarmerie nationale.

Enfin, la mission « Sécurités » couvre aussi la sécurité routière. **La lutte contre les accidents de la route bénéficiera d'une augmentation budgétaire de 204 millions d'euros.** Plus de la moitié des recettes issues des amendes sera réinvestie dans l'amélioration des équipements routiers des collectivités territoriales.

Avec l'ensemble de mes collègues, nous avons adopté ce budget essentiel pour la sécurité de tous.



Lors de la discussion générale de la mission «Sécurités» - 2 décembre 2024

Engagé de longue date pour son maintien, j'ai, **cette année encore, proposé un amendement visant à préserver ce fonds dans son intégralité.** Si, compte tenu du contexte budgétaire, son maintien total n'a pas été possible, **cet amendement a néanmoins permis d'en sauvegarder l'essentiel,** garantissant ainsi un soutien indispensable aux collectivités.



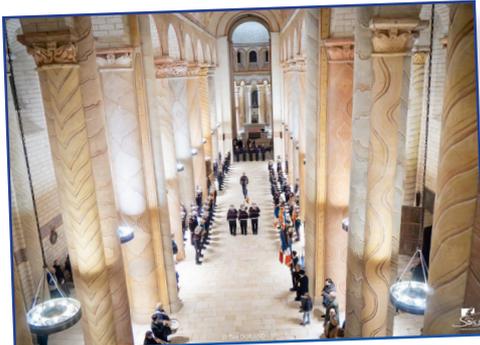
80e anniversaire de la Libération à Vivonne
04 septembre 2024



Inauguration de la brigade mobile de gendarmerie à Scorbé-Clairvaux
07 septembre 2024



Inauguration des nouveaux vestiaires Jacques KARAGUITCHEFF à Dissay
10 octobre 2024



Sainte-Barbe départementale à l'Abbaye de Saint-Savin
06 décembre 2024



Inauguration de la rénovation de la mairie d'Availles-en-Châtelleraut
14 décembre 2024



Premier «Club des parlementaires» organisé par l'AMF 86
10 janvier 2025



Accueil au Sénat du Conseil municipal de Buxerolles
16 octobre 2024



Accueil au Sénat du Conseil municipal de Bonnes
04 décembre 2024



Accueil au Sénat du Conseil municipal de Gençay
18 décembre 2024

UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION



Marie-Renée DESROSES
Sénatrice Suppléante
Maire de Civaux

Comme chaque année, le mois de janvier a été rythmé par de nombreux échanges et rencontres lors des cérémonies de vœux. C'est toujours un plaisir d'échanger avec vous, et avec Bruno, nous mettons tout en œuvre pour faciliter au mieux la concrétisation de vos projets.

Ce budget, marqué par de fortes contraintes pour l'État, aura des répercussions directes sur nos collectivités. La commune de Civaux et la communauté de communes de Vienne et Gartempe seront particulièrement impactées. Toutefois, le Fonds Civaux sera en grande partie préservé.

Convaincue que la proximité est une véritable force pour nos territoires, je reste à votre écoute et pleinement engagée à vos côtés.

Bruno Marie-Renée DESROSES



Lors de notre cérémonie de vœux
28 janvier 2025

Sonia SOURICE
06 03 62 42 53
s.sourice@clb.senat.fr

Mélissa THEAUD
06 71 98 86 82
m.theaud@clb.senat.fr